



DÉLÉGATION
NATIONALE
LCL

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



NÉGOCIATION ACCORD INTÉRESSEMENT/ PARTICIPATION

9 AVRIL 2025

UNE ÉQUATION INSOLUBLE

La 1ère des 4 séances de négociation du **nouvel accord « Intéressement et Participation 2025-2027 »** vient de s'achever.

En préambule, **la CFDT** a rappelé que les investissements importants annoncés par la Direction dans le cadre des orientations stratégiques 2027 dégraderont le résultat si l'objectif ambitieux en terme de PNB (+500 M€ à horizon 2027) ne se réalisait pas.

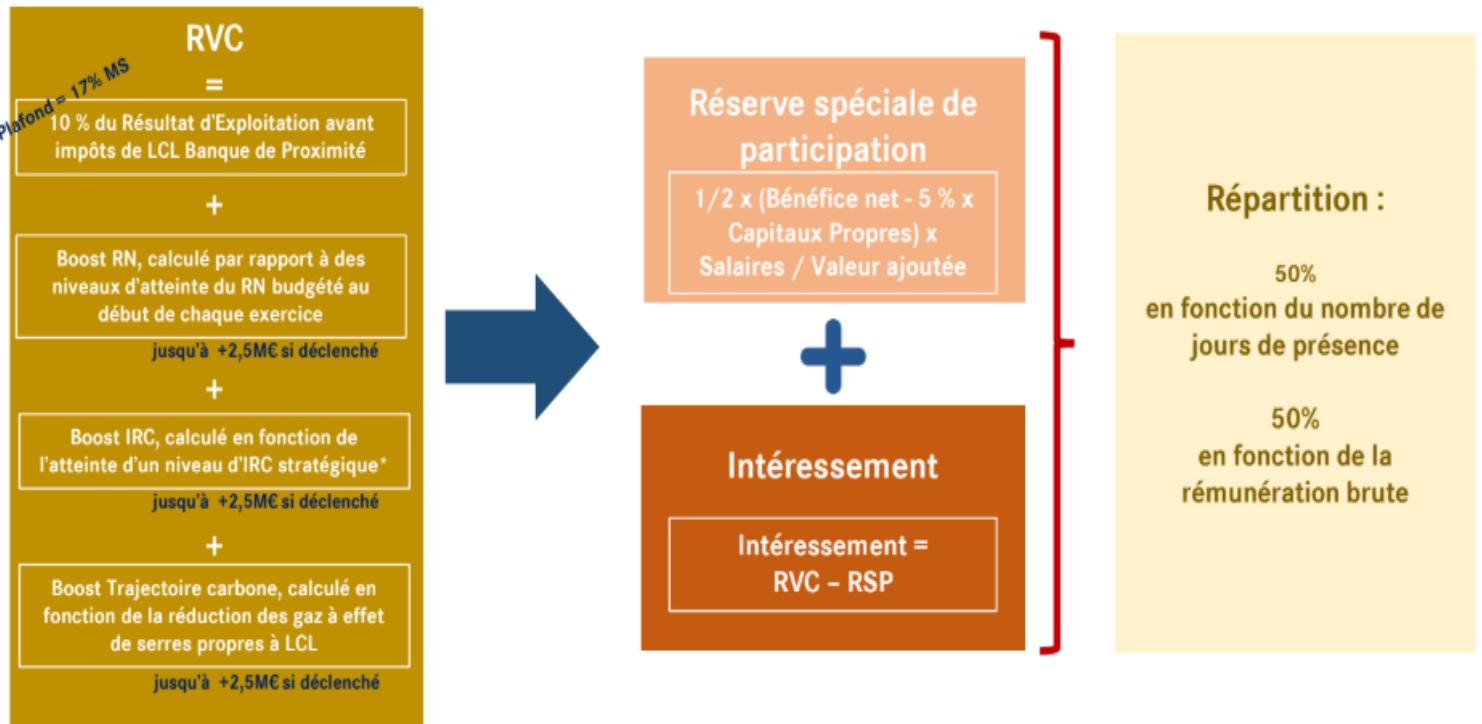
De plus, **la CFDT** a réitéré sa demande d'ouvrir une négociation sur la structure de la rémunération globale afin d'en valoriser **la partie fixe**, en parallèle de cette négociation. En effet, le « benchmark rémunération » a confirmé que **la part du variable** (collective et individuelle) représente une proportion dans la rémunération globale plus importante chez LCL que chez nos confrères.

Face aux incertitudes et faute de négociation imminente sur la rémunération fixe, **la CFDT** a proposé à la Direction de négocier un accord transitoire d'un an, plutôt que triennal, afin de vérifier la pertinence de la trajectoire financière présentée et ainsi s'assurer d'un bon niveau d'Intéressement/Participation 2025 versé en 2026, avant de s'engager pour les années suivantes.

Dans ce contexte, la CFDT a ainsi exprimé ses premières revendications :

- Revaloriser la formule socle (actuellement à 10% du résultat d'exploitation avant impôts) afin de maintenir, a minima, une enveloppe de redistribution identique à celles des dernières années
- Revoir à la baisse le seuil de déclenchement de l'intéressement (530 M€ aujourd'hui)
- Augmenter les abondements (PEE et PER COL) tant en pourcentage qu'en montant
- Redéfinir les BOOSTS et leurs critères de déclenchement tout en s'assurant qu'ils soient lisibles et atteignables
- Mettre en place un dispositif de partage de la valeur relatif au bénéfice exceptionnel conformément à la législation
- Neutraliser les investissements, au moins en partie, dans le mode de calcul de l'enveloppe
- Négocier avec le Groupe la baisse du taux de remontée des dividendes (95% à ce jour)

Pour rappel, le calcul de l'enveloppe financière actuelle dévolue à la Participation et à l'Intéressement répond à la formule ci-dessous :



* uniquement sur le marché des particuliers

A ce stade et au regard de nos premières demandes, la Direction a commencé à dévoiler ses positions :

- ⇒ Elle n'est pas favorable à l'évolution du taux de la formule socle
- ⇒ Elle va réfléchir sur les abondements et la révision du seuil de déclenchement
- ⇒ Elle accepte de discuter sur les boosts et propose d'ores et déjà de remplacer le boost Résultat Net par un boost lié aux ambitions stratégiques (par exemple : base clients)
- ⇒ Elle abordera la notion de partage du bénéfice exceptionnel lors de la 3ème séance
- ⇒ Elle refuse de neutraliser les investissements dans le mode de calcul de l'enveloppe
- ⇒ Quant au taux de remontée des dividendes, le sujet n'est pas négociable. Seule une légère dégradation ponctuelle du coefficient d'exploitation a été accordée par le Groupe.

Pour la CFDT, alors que la Direction et les organisations syndicales ont pour ambition commune de ne pas dégrader la part de l'Intéressement/Participation pour les salariés, voire de l'augmenter, force est de constater que les premières propositions de LCL rendent cette équation insoluble.

La CFDT continuera à œuvrer pour défendre ses positions et vos intérêts lors des prochaines séances de négociation.



CFDT DÉLÉGATION NATIONALE
Garonne Aile B - 2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
01.42.95.11.80 BC 401- 07

cfdt_delegation-nationale@lcl.fr

www.cfdt-lcl.fr

